

Le défi de la santé bucco-dentaire ne peut tolérer une réponse partielle

« *La santé est le premier devoir de la vie* » : cette conviction forte exprimée par Oscar Wilde a-t-elle inspiré la convention dentaire de juin 2018 ? Celle-ci, en tout cas, aura contribué à des avancées, certes timides, mais bienvenues. Pourtant, disons-le clairement, le compte n'y est pas. Si nous saluons volontiers les progrès contenus dans le dispositif gouvernemental et le nouveau dispositif conventionnel - auxquels l'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire) a d'ailleurs pris toute sa part - nous voulons aussi mettre l'accent sur les décisions qu'il reste à prendre pour proposer à tous un véritable parcours de santé tout au long de la vie. S'arrêter au milieu du gué n'aurait pas de sens.

Ensemble, allons au bout de ce chemin vertueux qui se dessine, car le défi de la santé pour tous ne peut tolérer une réponse seulement partielle.

Ainsi, grandes absentes de ce texte conventionnel : les maladies parodontales, ces pathologies qui affectent directement le soutien de nos dents, c'est-à-dire l'os et la gencive. Au même titre qu'une carie, ces altérations de notre système bucco-dentaire sont autant de portes ouvertes aux bactéries ou aux toxines. Les conséquences peuvent être terribles : défaillance cardio-vasculaire, accouchement prématuré, ou impact direct sur le taux de glycémie des personnes souffrant de diabète. Autant d'exemples qui illustrent cette évidence insuffisamment partagée : **la santé bucco-dentaire est une composante essentielle de notre état général**. Des dents en mauvais état, c'est sa propre santé qu'on hypothèque.

Un cap décisif reste donc à franchir pour faire vivre, dans notre pays, une prévention adaptée, personnalisée et efficace, tout au long de la vie.

Les négociations se poursuivent pour compléter le nouveau dispositif ; puissent-elles aboutir à une prise en charge préventive conforme aux vrais enjeux et aux attentes légitimes de chaque patient. Pour autant, ayons-en conscience : une stratégie globale de Santé Publique ne saurait découler de ce seul dispositif conventionnel, autrement dit ne reposer que sur les personnes qui prennent l'initiative de consulter un chirurgien-dentiste.

Les faits sont là : quatre Français sur dix ne vont pas chez le chirurgien-dentiste.

Parce qu'ils ne mesurent pas vraiment les effets de leur négligence. Parce qu'ils ne sont destinataires ni des messages de sensibilisation, ni des messages d'incitations indispensables, le cabinet dentaire n'est pas, ou plus, leur priorité.

Là est bien l'enjeu fondamental : **inscrire dans la durée l'adoption de comportements favorables à sa santé et le principe d'une visite annuelle au cabinet dentaire, dès le plus jeune âge, et tout au long de son existence**. Cela implique d'**alerter inlassablement les citoyens là où ils se trouvent, par des actions de proximité, sur tous leurs lieux de vie !**

Au service de cette nécessaire prise de conscience, l'UFSBD a toujours prôné une démarche résolument pragmatique :

- la mise en place de mesures collectives ayant un impact direct sur la santé dentaire et la réduction des inégalités de santé
- l'engagement sur le « terrain » : **crèches, écoles, collèges, lycées, lieu de travail, établissements médico-sociaux, EHPAD...** doivent devenir un cadre ouvert à la diffusion régulière de messages de prévention et de rencontres directes entre les professionnels de proximité et les personnes à risque, quel que soit leur âge.

Nous le disons également à nos élus : **la prévention est synonyme de « bonne gestion » !** Que d'économies réalisées si l'on substituait, par exemple, un réel parcours de santé bucco-dentaire individualisé aux interventions lourdes, réalisées dans l'urgence et au coût sensiblement plus élevé.

Dans cette perspective, **les chirurgiens-dentistes doivent disposer des moyens qui leur permettent de jouer un rôle structurant dans notre vie collective : un maillon essentiel de la sensibilisation à la santé**. C'est l'un des objectifs poursuivis par l'UFSBD. Mais, seule, elle ne pourra l'atteindre, car ce défi est l'affaire de tous, professionnels de santé, Assurance Maladie, organismes complémentaires et institutionnels.

**POUR QUE LE DROIT À LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE SOIT RÉELLEMENT OUVERT À TOUS.
POUR QUE, DÈS SON PLUS JEUNE ÂGE, CHACUN ADOPTE LES BONS RÉFLEXES ET PROFITE
AINSI DANS LES MEILLEURES CONDITIONS DE TOUT CE QUE LA VIE LUI RÉSERVE.**

LE DÉFI DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE NE PEUT TOLÉRER UNE RÉPONSE PARTIELLE

AUJOURD'HUI

- 4 Français sur 10 ne se rendent toujours pas chez le chirurgien-dentiste
- Les inégalités de santé se creusent
- Les plus fragiles s'éloignent de plus en plus du système de santé

POURTANT

- Les pathologies bucco-dentaires sont évitables à condition d'adopter des comportements favorables à sa santé

POUR UNE PRÉVENTION DE PROXIMITÉ, ADAPTÉE, PERSONNALISÉE ET EFFICACE TOUT AU LONG DE LA VIE

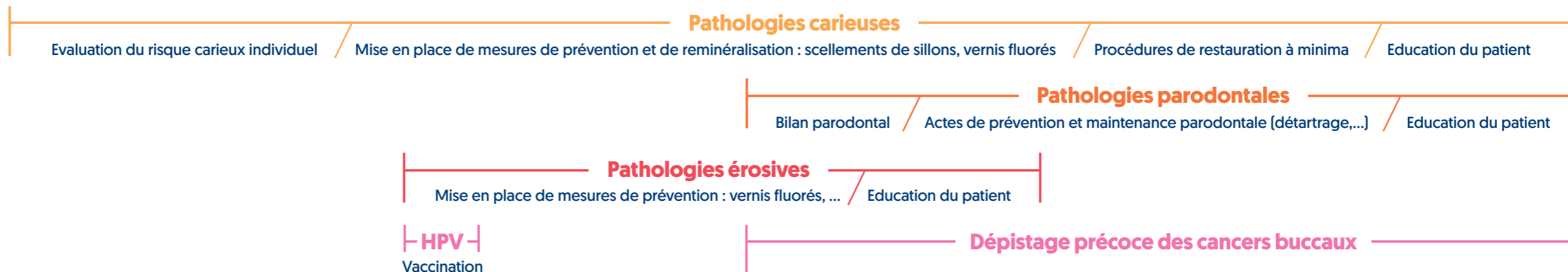
SOUTENEZ /
FINANCEZ
LES ACTIONS
DE PROXIMITÉ
SUR LES LIEUX
DE VIE



EBD Examen bucco-dentaire



SOUTENEZ
LA PRISE EN
CHARGE D'ACTES
DE PRÉVENTION ET
DE MAINTENANCE
EN CABINET
DENTAIRE



METTEZ EN PLACE
DES MESURES
COLLECTIVES

- Communiquez sur l'importance de la santé bucco-dentaire
- Accompagnez la révision des mesures sur le fluor
- Portez la baisse de la TVA sur les produits d'hygiène bucco-dentaire
- Réalisez des enquêtes épidémiologiques pour évaluer les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des mesures proposées par l'UFSBD

QUI EST L'UFSBD ?

L'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire), association loi de 1901, est l'organisme de la profession dentaire au service du progrès de la santé bucco-dentaire en France.

Agissant auprès des pouvoirs publics pour initier et faire évoluer les politiques de santé publique, l'UFSBD est aussi un acteur de terrain. Pour elle, la santé bucco-dentaire est une condition de la santé, non seulement physique, mais aussi psycho-sociale. L'UFSBD est engagée sur de multiples terrains via des programmes d'actions qui abordent de nombreux thèmes et ciblent les populations

les plus sensibles : enfants, apprentis, étudiants, femmes enceintes, personnes handicapées et/ou en situation d'exclusion, résidents des EHPAD...

L'UFSBD est structurée en un réseau d'associations départementales et régionales, coordonné par une gouvernance nationale reconnue par les instances de santé publique.

Elle est animée par ses praticiens acteurs de terrain et s'appuie sur des partenariats éthiques qui permettent d'inscrire la santé bucco-dentaire dans la vie quotidienne des Français.

QUEL EST LE RÔLE DE L'UFSBD ?

PLUS QU'UNE INSTITUTION, L'UFSBD EST LA FORCE MOTRICE QUI :

- conçoit et diffuse des messages de prévention auprès de cibles identifiées
- interpelle les pouvoirs publics et initie le dialogue
- rassemble, informe et forme les chirurgiens-dentistes
- engage l'échange entre la profession, les autres métiers de santé et des associations de patients
- met en œuvre des actions de prévention grâce à des partenariats éthiques

EN CHIFFRES, L'UFSBD C'EST CHAQUE ANNÉE :

- + de **1500** journées d'intervention à l'école
- 230** séances éducatives auprès des apprentis dans les centres de formation
- + de **250** journées d'actions de formation et dépistage en établissements pour personnes dépendantes
- 80** journées en crèches pour sensibiliser les encadrants, les enfants et les parents
- 50** journées d'interventions auprès des centres accueillant des personnes en situation de précarité
- 230** sessions de formation continue vers les équipes dentaires
- 48** partenaires associatifs, institutionnels et privés
- 1** colloque de santé publique
- 1** label grand public

TROIS GRANDES CONVICTIONS DÉFINISSENT L'UFSBD ET STRUCTURENT SON DISCOURS AUPRÈS DES DIFFÉRENTES CIBLES

1. La santé bucco-dentaire est **au cœur de la santé**, physique et psycho-sociale. C'est un excellent indicateur de la condition sociale et des inégalités d'accès à la santé.
2. **L'éducation à la santé et la prévention**, collective et individuelle, sont les mieux à même de préserver la santé des Français, compte tenu des interactions entre modes de vie, santé bucco-dentaire et santé.
3. La profession dentaire a l'obligation d'**être à l'avant-garde d'une évolution indispensable et inévitable du système de santé**, et de définir elle-même sa place dans le parcours de santé des Français.